



Dossier N° C112079.04

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT du 25 Février 2022



**À LA DEMANDE DE :
SAS VINCI AUTOROUTES**

**SELARL
Pascal
RENAUDIER**

*Huissier de Justice
Associé*

126, Chemin
Saint-Avour - BP 204
38201 VIENNE Cedex

Tél : 04.74.53.80.80
CCP : 144 62 T LYON
CDC 40031 00001
0000170363B 70

SELARL Pascal RENAUDIER
HUISSIER DE JUSTICE ASSOCIÉ



126, Chemin Saint-Avour BP 204
38201 VIENNE Cedex
www.moutetrenaudier.info

Téléphone : 04.74.53.80.80
Télécopie : 04.74.31.58.12
selarl.renaudier@huissier-justice.fr

Expédition

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

LE VENDREDI VINGT-CINQ FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-DEUX

À LA REQUÊTE DE :

SAS VINCI AUTOROUTES

Société par Actions Simplifiée au capital de 5 237 533 988 euros,
ayant son siège social sis 1973 Boulevard de la Défense - 92000 Nanterre,
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le N° 512 377 060
RCS NANTERRE, et Prise en la personne de son Président en exercice domicilié es-qualité
audit siège,

Lequel m'expose, préalablement aux constatations qui vont suivre, par l'intermédiaire de
Monsieur COQUEREL Thomas, Chargé de Missions infrastructures.

Qu'il doit être procédé à une enquête publique concernant le projet de création
d'un complément au demi-diffuseur n° 11 de VIENNE SUD sur l'Autoroute A7.

Que l'apposition d'un affichage d'information concernant cette enquête publique en quatre
points sur la Commune de REVENTIN-VAUGRIS (38121), ainsi que l'affichage en Mairie et
au Siège de VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION de l'avis d'enquête publique et de
l'Arrêté d'ouverture de l'enquête a été effectué le 10 Février 2022.



Puis par mail du **Lundi 21 Février 2022** à 11 H 56, je suis également requis de procéder à toutes constatations utiles concernant un affichage complémentaire en Mairie de REVENTIN VAUGRIS (38121). Cet affichage, dont copie est annexée au présent procès-verbal, doit être fait dans le cadre des dispositions de l'Article R 131-6 du code de l'expropriation au plus tard le 25 Février 2022

Que je suis requis de procéder à toutes constatations utiles concernant cet affichage.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

dans le cadre des dispositions de l'article R 131-6 du code de l'expropriation

Commune de REVENTIN-VAUGRIS

Par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2022, le Préfet de l'Isère a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de création d'un complément au demi-diffuseur n° 11 de VIENNE Sud sur la commune de REVENTIN-VAUGRIS, et portant sur la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du PLU de REVENTIN-VAUGRIS, l'enquête parcellaire et la demande d'autorisation environnementale.

Cette enquête, qui se déroulera sur le territoire de la commune de REVENTIN-VAUGRIS du lundi 28 février 2022 au mercredi 30 mars 2022 inclus, a été notifiée aux propriétaires concernés.

Il est procédé ce jour, conformément aux dispositions de l'article R131-6 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique à l'affichage des notifications suivantes :

Numéro terrier	N° d'ordre	Propriétaires	Motif de l'affichage
30	1	ETAT MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (Représenté par A.S.F.) TRESORERIE GENERALE 8 Rue de Belgrade 38000 GRENOBLE	AR non signé
31	1	ETAT MINISTERE DE L'EQUIPEMENT (Représenté par A.S.F.) BP 45 - 17 Boulevard Joseph Vallier 38040 GRENOBLE CEDEX 9	AR non signé
80	1	Madame DURAND Chantal Marie Josèphe Epouse JURY Bruno 336 Le Grand Chemin 38121 REVENTIN-VAUGRIS	AR non signé

Les courriers de notification qui ne sont pas parvenus à leurs destinataires sont consultables en mairie par les personnes elles-mêmes ou par leurs ayants droit pendant toute la durée de l'enquête.

Fait à REVENTIN-VAUGRIS

Le

Le Maire

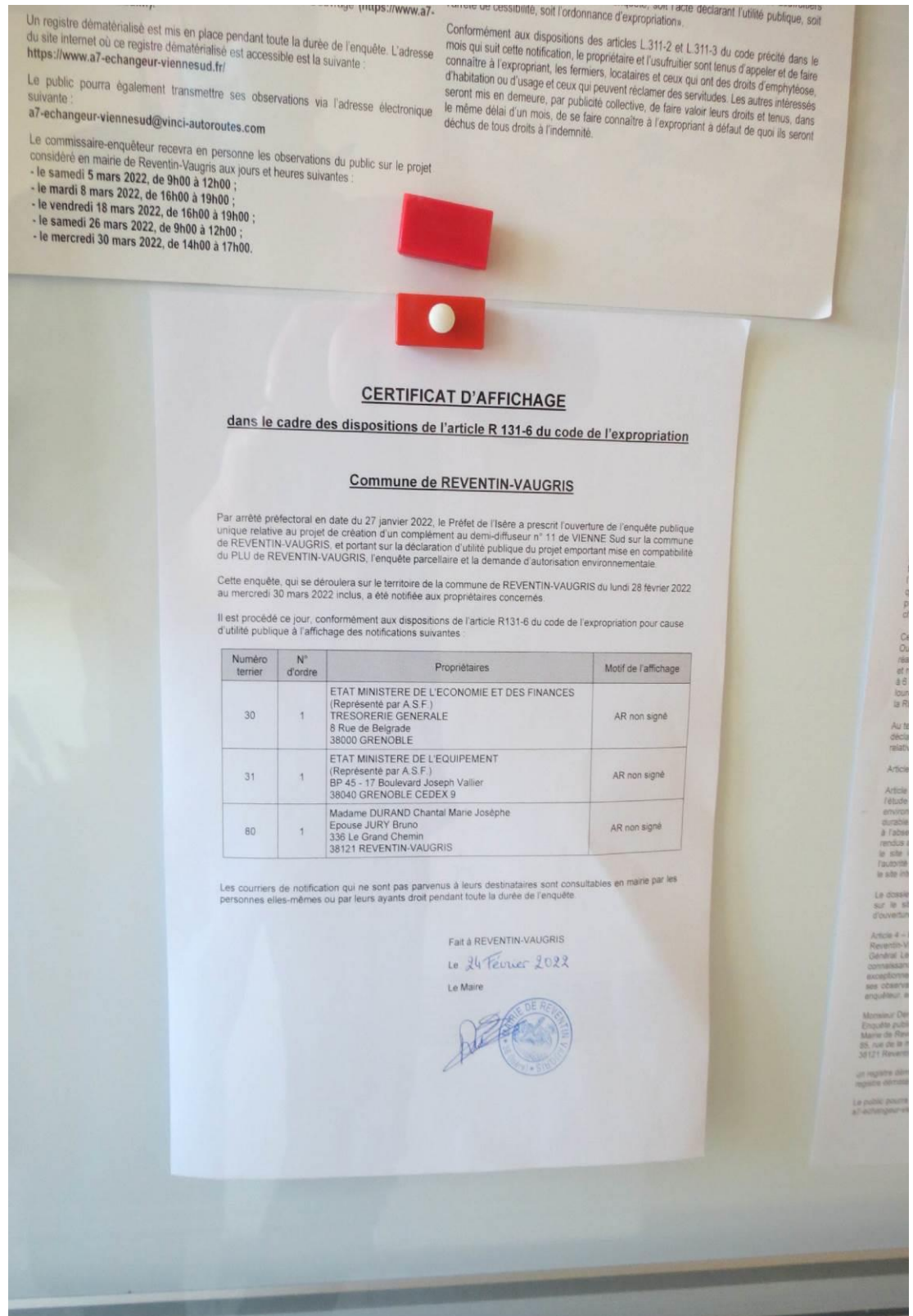
Déférant à la réquisition qui m'est faite,

Je, Pascal RENAUDIER
Huissier de Justice Associé
à la SELARL « Pascal RENAUDIER »
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice
près le Tribunal Judiciaire de Vienne
sis 126, Chemin Saint-Avour à VIENNE (Isère),

Atteste m'être rendu ce **Vendredi 25 Février** à 10 H 30, en Mairie de REVENTIN VAUGRIS (38121).

Dans le panneau d'affichage situé dans le couloir d'entrée, côté gauche, je constate la présence de l'affiche annonçant l'avis d'enquête publique ainsi que de l'Arrêté du 27 Janvier 2022 signé de Monsieur le Préfet de l'ISÈRE annonçant l'ouverture de l'enquête publique.

Immédiatement en dessous je constate la présence de l'affichage complémentaire dont copie est annexée au présent procès-verbal, portant la signature de Madame le Maire et la date manuscrite du 24 Février 2022.



Je constate qu'un panneau d'affichage situé, à l'extérieur, sur le mur NORD de la Mairie contient les mêmes affichages.

Telles sont mes constatations. Puis à 10 h 35, je me retire en mon Étude pour y dresser et rédiger le présent procès-verbal de constat, le tout pour servir et valoir ce que de droit.

Dont procès-verbal, sous toutes réserves.

Pascal RENAUDIER